

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois d'**octobre** de l'an **2021**, à **19 h 30**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, Saint-Camille, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
M. Enzo Marceau, conseiller  
Mme France Thibault, conseillère  
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère

**Absence :** M. Nicolas Rudloff, conseiller

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2021-10-181**

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé Anne-Marie Merrien  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le point 3.8 « Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets » soit ajouté à l'ordre du jour.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications précédentes et en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
  - 3.1. Adoption des comptes à payer – Septembre 2021
  - 3.2. Journal de facturation – Septembre 2021
  - 3.3. Tirage de la bourse d'études 2021
  - 3.4. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
  - 3.5. Affichage du poste de « Préposé (e) à l'entretien de la patinoire »
  - 3.6. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec
  - 3.7. Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2021
  - 3.8. Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets
- 4. LÉGISLATION**
  - 4.1. Adoption du règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne 2022 – 2024
  - 5.2. Sécurité incendie – Formation des pompiers

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 6.1. TECQ 2019 – 2023 – Programmation de travaux
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1. Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1. Liste des permis émis du mois de septembre 2021
  - 8.2. Dépôt au Fonds région et ruralité volet 4 pour une étude préliminaire du futur développement domiciliaire
  - 8.3. Octroi du mandat pour l'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146 avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  - 8.4. Octroi d'un contrat pour des travaux arboricoles dans le périmètre urbain
  - 8.5. Appui au projet du Centre d'innovation des cultures émergentes – Cultur'Innov
9. **LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET**
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
  - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2021-10-182

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**2.1 Période de questions des citoyens**

**M. ALAIN CÔTÉ**

Questions sur les terrains identifiés dans l'étude de Vivre en Ville.  
Questions sur l'augmentation de sa valeur foncière et sur le coût des taxes.

**M. FRÉDÉRIC LAROCHE**

Questions sur projet du réseau d'égout, notamment sur l'emplacement du site pour les étangs aérés, les professionnels qui sont allés sur les terrains des propriétés privées et l'avancement du projet.

**M. MARC-ANDRÉ BEAUBIEN**

Question sur la quiétude du territoire en lien avec le futur développement domiciliaire.

### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2021-10-183

#### **3.1 Adoption des comptes à payer – Septembre 2021**

*Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 10 au 30 septembre 2021, selon la liste remise aux membres du conseil, au montant de cent quatre-vingt-quatre mille sept cent vingt-sept dollars et vingt et un cents (184 727,21 \$), qui comprend les travaux de rechargement du rang 2 prévus dans la TECQ 2019 – 2023.

**ADOPTÉE**

#### **3.2 Journal de facturation – Septembre 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de septembre 2021.

2021-10-184

#### **3.3 Tirage de la bourse d'études 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire souligner l'importance de la persévérance scolaire en ayant mis en place une bourse pour les élèves ayant obtenu leurs diplômes d'études secondaires (DES) ou leurs diplômes d'études professionnelles (DEP) ou leurs attestations de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu qu'une seule candidature pour la bourse de la persévérance scolaire 2021 et qu'il a reçu tous les documents à cet effet;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit remise à Pénélope Clément-Tison.

**QUE** le conseil municipal félicite Pénélope Clément-Tison pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

**ADOPTÉE**

#### **3.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

Conformément à l'article 176,4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis les états comparatifs des revenus et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021.

2021-10-185

#### **3.5 Affichage du poste de « Préposé(e) à l'entretien de la patinoire »**

*Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l’affichage du poste de « Préposé(e) à l’entretien de la patinoire » pour la saison 2021 – 2022.

**ADOPTÉE**

2021-10-186

**3.6 Adhésion à l’Union des municipalités du Québec**

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l’année 2022 au montant de cent quatre-vingt-quatre dollars (184 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2021-10-187

**3.7 Nomination des vérificateurs financiers pour l’année 2021**

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par France Thibault*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité nomme la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL vérificateur de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour l’exercice financier 2021.

**ADOPTÉE**

2021-10-188

**3.8 Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets**

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par France Thibault*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal mentionne au Centre de services scolaire des Sommets qu’il est en accord avec son plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

**ADOPTÉE**

**4 LÉGISLATION**

2021-10-189

**4.1 Adoption du règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 2002-04 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a le pouvoir de modifier son règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite autoriser l’usage spécifique « Résidence de tourisme » dans la zone Rub22 et assujettir cet

usage à certaines dispositions, dont un nombre maximal d'un (1) établissement et que le terrain ait une superficie minimale de 12 000 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance du conseil tenue le 16 août 2021 et qu'un premier projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique par voie écrite, en raison de la pandémie de la COVID-19, s'est tenue du 24 août au 13 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis public pour la demande d'approbation référendaire a été donné le 16 septembre 2021 et qu'aucune demande n'a été faite à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

## **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2021-10-190

### **5.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne 2022 – 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. chapitre S-2.3) et le *Code municipal du Québec* (L.R.Q., C.C. -27);

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt ainsi que le maire, M. Philippe Pagé soient autorisés à signer l'entente d'une durée de trois ans.

**QUE** les coûts reliés à cette entente soient de cent soixante-dix dollars (170 \$) pour la première année et cent quatre-vingts dollars (180 \$) pour les années subséquentes.

**ADOPTÉE**

2021-10-191

## 5.2 Sécurité incendie – Formation de pompiers

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille prévoit la formation de deux pompiers pour le programme « Opérateur d'autopompe » et deux pompiers pour le programme « Pompiers 1 » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

## 6 TRANSPORT ET VOIRIE

2021-10-192

### 6.1 TECQ 2019 – 2023 – Programmation de travaux

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale

dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

## **7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**2021-10-193**

### **7.1 Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu le budget 2022 de la Régie intermunicipale des Hameaux et que les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil adopte le budget total de trois millions quatre-vingt-un mille deux cent quatorze dollars (3 081 214 \$) de la Régie intermunicipale des Hameaux pour l'année 2022.

**ADOPTÉE**

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de septembre 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de septembre 2021.

2021-10-194

### **8.2 Dépôt au Fonds région et ruralité volet 4 pour une étude préliminaire du futur développement domiciliaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a acquis un terrain de trente-trois (33) acres pour un futur développement domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude préliminaire pour ce futur développement doit être réalisée avant d'aller en appel d'offres pour les plans et devis de ce nouveau développement;

**CONSIDÉRANT QUE** parallèlement, la Municipalité doit produire une étude environnementale phase 1, une étude de caractérisation écologique et un relevé d'arpentage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce développement est stratégique pour le développement de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet touche différents objectifs de la planification stratégique de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite être accompagnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'étude préliminaire au montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a demandé des soumissions pour l'étude environnementale phase 1, l'étude de caractérisation écologique et le relevé d'arpentage à différentes firmes;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire pour l'étude environnementale phase 1, l'étude de caractérisation écologique et le relevé d'arpentage est la firme PBK coopérative ingénieure au montant de seize mille cinquante dollars (16 050 \$);

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***



**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose une demande dans le Fonds régions et ruralité pour un montant de trente-deux mille cinq cent cinquante dollars (32 550 \$).

**QUE** la Municipalité donne le mandat à la Fédération québécoise des municipalités pour l'étude préliminaire du futur développement au montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) conditionnellement à l'acceptation du dépôt dans le Fonds régions et ruralité volet 4.

**QUE** la Municipalité donne le mandat à la firme PKB coopérative ingénieure pour l'étude environnementale phase 1, l'étude de caractérisation écologique et le relevé d'arpentage au montant de seize mille cinquante dollars (16 050 \$) conditionnellement à l'acceptation du dépôt dans le Fonds régions et ruralité volet 4.

**QUE** Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents reliés à ces mandats.

**ADOPTÉE**

2021-10-195

**8.3 Octroi du mandat pour l'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146 avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a acquis le lot 6 078 146 de trente-trois (33) acres pour un futur développement domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est situé en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** pour pouvoir développer ce lot, celui-ci doit être exclu de la zone agricole par une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé à la Fédération québécoise des municipalités une offre de services professionnels pour l'accompagner dans cette démarche;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités pour l'accompagnement de l'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146 au montant de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$).

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, soit autorisée à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

**QUE** cette dépense soit prise dans le Fonds de développement de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2021-10-196

**8.4 Octroi d'un contrat pour des travaux arboricoles dans le périmètre urbain**

**CONSIDÉRANT QUE** certains arbres dans le périmètre urbain doivent être abattus car ils sont malades et dangereux pour la population;

**CONSIDÉRANT QUE** certains arbres doivent également être élagués dans le périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a demandé une soumission à l'entreprise Le Monde des Arbres;

**CONSIDÉRANT QUE** cette soumission est de cinq mille dollars (5 000 \$), taxes en sus;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal octroie le mandat d'élagage et d'abattage d'arbres à l'entreprise Le Monde des Arbres au montant de cinq mille (5 000 \$), taxes en sus.

**QUE** l'administration s'assure de bien communiquer l'information à la population concernant les travaux arboricoles prévus.

**ADOPTÉE**

2021-10-197

**8.5 Appui au projet du Centre d'innovation des cultures émergentes – Cultur'Innov**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du Centre d'innovation des cultures émergentes (CICÉ) porté par la coopérative s'inscrit dans la continuité des actions porteuses entreprises par la coopérative, notamment avec son verger expérimental;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à maintenir et développer « l'esprit Saint-Camille », une communauté apprenante, innovante et solidaire (orientation 1.1 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet sera créateur d'emplois de qualité (création d'emplois locaux; orientation 2.3.2 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille);

**CONSIDÉRANT QU'**il vient soutenir l'émergence d'un pôle d'innovation agroalimentaire dans le secteur des cultures émergentes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribuera à consolider la filière des cultures émergentes par des recherches appliquées et la transmission de connaissances aux entreprises agricoles de ce secteur (initiatives liées à l'apprentissage; orientation 3.1.3 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille)

**CONSIDÉRANT QU'**il offrira des opportunités d'accroître la production et la transformation locales d'aliments (autonomie alimentaire; orientation 1.4.1 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille et objectifs poursuivis avec le Plan de développement d'une communauté nourricière à Saint-Camille);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribuera aux enjeux priorités par le Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources (enjeux de relève, multifonctionnalité, transformation, distribution et mise en marché);

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Anne-Marie Merrien*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité accorde son appui à l'obtention d'une subvention de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) en provenance de l'enveloppe locale du Fonds régions et ruralité (volet 2), conditionnelle à l'obtention du financement nécessaire au démarrage du projet;

**QUE** la Municipalité confirme l'admissibilité du projet à la Politique de soutien aux entreprises et son intention de soutenir le projet par le biais des volets 1 et 2 de la Politique. Cette aide, selon le montage financier prévisionnel et qui sera réévaluée au terme du projet avec le promoteur, est estimée à environ douze mille cinq cents dollars (12 500 \$);

**QUE** la Municipalité appuie et recommande l'acceptation du projet de la Coopérative au Fonds pour l'émergence de projets (volet 4 du Fonds régions et ruralité 2020-2024).

### **ADOPTÉE**

## **9 LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET**

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

### **MME SARAH LEVASSEUR**

Question sur le terrain ciblé par la demande d'exclusion de la zone agricole.

Question sur l'utilisation de l'écocentre de Val-des-Sources.

Question pour retirer les tuteurs d'arbres sur leur propriété dans le cadre d'un projet municipal.

### **MME HUGUETTE JARRET**

Question sur l'endroit où l'on trouve l'ordre du jour de la séance.

Question sur les travaux d'élagage d'Hydro-Québec.

Question sur le conseiller ou conseillère qui s'occupe du départ des résidents de Saint-Camille.

### **M. FRÉDÉRIC LAROCHE**

Question sur la disponibilité de l'ordre du jour.

## **11 CORRESPONDANCE**

### **11.1 Copie de la correspondance**

La correspondance du mois est remise à l'ensemble des membres du conseil.

## **12 VARIA**

Le maire remercie Mme Thibault et Mme Merrien pour leurs implications au sein de conseil municipal au cours des quatre dernières années de leur mandat.

2021-10-198

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 20.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé, Maire